

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre-et-Loire

45 rue Bernard Palissy - 37000 Tours

Tél. 02 47 31 13 40 - Mél. : caue37@caue37.fr

Site internet : www.caue37.fr

Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
de l'Environnement
de l'Indre-et-Loire



Les clôtures

RESTAURER UN MUR ANCIEN

Lors de la restauration d'un mur ancien, utiliser les mêmes matériaux que ceux ayant servi à sa construction initiale. Pour les enduits, la chaux naturelle est vivement conseillée. Conservez et restaurez les couronnements en pierre locale.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'importance des clôtures dans le paysage urbain ou rural a conduit certaines communes à réglementer leur hauteur et leur aspect, ainsi qu'à soumettre leur édification à autorisation.

Autorisations d'urbanisme

Une déclaration préalable sera nécessaire pour votre projet de clôture dans le cas où des règles ont été dictées dans le règlement d'urbanisme de la commune.

Lors d'une demande de permis de construire, vous devez fournir tous les éléments relatifs au projet de clôture destinée à clore la propriété ou à protéger les travaux pour lesquels le permis de construire est sollicité.

Implantation

La clôture sur le domaine public est généralement implantée à l'alignement, en limite de propriété.

Entre deux propriétés, elle peut être mitoyenne.

Arrêté d'alignement

Lorsque la clôture est implantée le long d'une voie publique, il est indispensable de demander un arrêté d'alignement à l'autorité compétente : mairie, conseil général, préfecture.

Mur privatif, mur mitoyen

Un mur privatif est implanté en limite de propriété. Le voisin doit permettre à son propriétaire d'en assurer l'entretien.

Un mur mitoyen est implanté sur la limite de deux terrains contigus. Il appartient aux deux propriétaires de ces terrains qui partagent les frais d'entretien et de réparation.

Pour prévenir tout litige, un bornage amiable peut être utile.

ADRESSES UTILES

Votre mairie

Renseignez vous sur le règlement d'urbanisme, pour connaître les prescriptions concernant les clôtures (matériaux, hauteur,...).

STAP 37

Service territorial de l'architecture et du patrimoine

Si votre projet est situé dans le périmètre d'un édifice protégé, consultez les préconisations du STAP37 sur son site :

www.sdap-37.culture.gouv.fr

Service-public.fr

Informations réglementaires et juridiques sur ce site institutionnel :

www.service-public.fr

CAUE Touraine :

Le CAUE vous conseille pour votre projet.

Prenez rendez-vous :

Tél. : 02 47 31 13 40.

Plus d'infos sur ce sujet :

www.caue37.fr/clotures



www.caue37.fr

Le caractère de la clôture doit tenir compte du lieu où elle prend place.

DÉFINITION

La clôture est une "barrière", construite ou végétale. Elle délimite une parcelle vis-à-vis d'une propriété mitoyenne ou de l'espace public, lorsque leur séparation n'est pas assurée par un bâtiment. Elle permet d'enclaver un espace et de séparer deux propriétés.

La clôture peut permettre d'isoler visuellement, préservant ainsi l'intimité. Elle constitue un filtre entre l'espace public et l'espace privé. Par sa nature, son gabarit, les matériaux utilisés et son style, la clôture participe pleinement à l'identité de l'espace public.

En Touraine, les murs sont très présents dans les villes, les bourgs ou les hameaux. Ils contribuent à l'identité des rues, au même titre que les façades des maisons.



Le mur, d'une hauteur significative, clôt généralement une cour, dans un contexte urbain. Il est monté en pierres de taille, en moellons enduits ou en parpaings enduits. Les moellons apparents conviennent mieux dans un contexte rural, ou pour un mur entre deux propriétés.



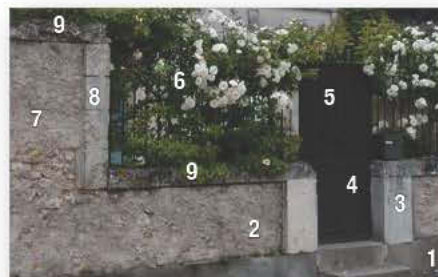
Le mur bahut avec grille comporte un muret, surmonté d'une grille ou d'un grillage. Il clôt en général un jardin, à l'avant de la maison. La hauteur du mur, comme celle de la grille, est variable en fonction du secteur, du caractère de la construction.

Le Portail

Le style du portail doit être en harmonie avec celui de la clôture et de la maison. Réalisé en bois, en fer forgé, en aluminium, il est préférable de choisir un modèle simple, sans éléments compliqués, avec une couleur unie. Évitez les teintes claires, réfléchissantes, brillantes et les matériaux synthétiques.



La grille, ou le grillage, sur poteaux en métal, ou en bois, peut comporter un soubassement maçonné. Une haie peut accompagner la grille ou le grillage. Dans un contexte rural, on peut choisir une clôture rustique en bois.



Clôture maçonnée

- 1 Soubassement
 - 2 Mur bahut
 - 3 Pile
 - 4 Portail
 - 5 Festonnage
 - 6 Grille
 - 7 Tapisserie
 - 8 Jambage
 - 9 Couronnement
- Murs enduits et pierres de taille apparentes.

La haie champêtre est constituée de plusieurs variétés de plantes et d'arbustes d'essences locales. Elle peut être associée à une clôture, grille ou grillage.



Style, hauteur, détails

Pour votre projet de clôture, tenez compte du caractère de votre maison et de son contexte. Inspirez-vous des usages locaux et de l'architecture ancienne du secteur pour le style ou les détails, comme les couronnements ou les piles.

Privilégiez la simplicité.

Il n'existe pas de hauteur «standard» pour un mur ou une clôture. Celle-ci dépend aussi du contexte de l'ouvrage.

Matériaux et couleurs

Comme pour la hauteur, les usages locaux pourront être pris comme référence. Les matériaux nobles sont à privilégier : pierre, métal, bois. Les teintes de la pierre locale seront prises en référence dans les enduits.

Les exemples présentés ici sont des clôtures anciennes. L'architecture locale peut être une référence et une source d'inspiration pour un projet contemporain qui s'intègre bien dans le paysage.

Règles pour les plantations

Il est conseillé de planter la haie à 50cm de la limite de propriété.

En règle générale, la haie ne doit pas dépasser 2m, sinon, elle sera plantée à plus de 2m de la limite séparative.